



HL/DD

Ministère de l'Industrie et du Commerce Extérieur

Direction de l'Action Régionale
et de la Petite et Moyenne Industrie

Sous-direction de la
sécurité industrielle
Département du gaz et
des appareils à pression

Paris, le 07 FEV. 1992

Instruction modifiant l'instruction du 29 juin 1984
pour l'application de l'arrêté du 13 janvier 1978 modifié
relatif au renouvellement de l'épreuve de certaines
bouteilles sans soudure

NOR : IND R 92 80 000 16 J

DM-T/P № 25 12 9

Pour exécution : Directions régionales de l'industrie, de la
recherche et de l'environnement.

Pour publication : Bulletin officiel du ministère de
l'industrie et du commerce extérieur.

.../...

Instruction modifiant l'instruction du 29 juin 1984
pour l'application de l'arrêté du 13 janvier 1978 modifié
relatif au renouvellement de l'épreuve de certaines
bouteilles sans soudure

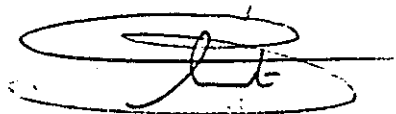
L'instruction du 29 juin 1984 susvisée est modifiée
comme suit :

- § 1 - Dans son titre, les termes "en acier" sont remplacés par "sans soudure"
- § 2 - Au 2ème alinéa, les termes "en acier" sont supprimés.
- § 3 - Au 2ème alinéa, avant dernière ligne, la conjonction "ou" située entre les mots "hydrogène" et "d'un gaz" est remplacée par une virgule.
- § 4 - Le 2ème alinéa est complété par les termes suivants :
"ou, pour les bouteilles en alliage d'aluminium, du dioxyde de carbone ou de l'hémioxyde d'azote".
- § 5 - La seconde phrase du 1er alinéa du titre I est remplacée par les phrases suivantes :
"Notamment, le traitement thermique final doit être resté le même pour toutes les bouteilles du lot, aux ajustements près que nécessitent les variations des propriétés d'une coulée à une autre. Il en va de même pour le procédé de fermeture du fond dans le cas des bouteilles en acier obtenues à partir de tubes.
- § 6 - Au 1er alinéa du titre II, au 5ème alinéa du titre III, au dernier alinéa du titre IV et au 1er alinéa du titre V, les termes "directeur général de l'industrie" sont remplacés par "directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie".

§ 7 - Au 3ème alinéa du titre II, au 3ème alinéa du titre III et aux 1er et dernier alinéas du titre IV, les termes "de l'industrie et de la recherche" sont remplacés par "de l'industrie, de la recherche et de l'environnement".

Fait à Paris, le - 7 FEV. 1992

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the end, positioned below the text of the official title.

M. GERENTE

